



CCHSCT : Réunion du 18 mars 2013

La rénovation en 2011 du décret 82-453 modifié a considérablement impacté le fonctionnement de nos CHSCT.

L'élection d'un secrétaire au rôle renforcé devait permettre une meilleure action des représentants des personnels dans la protection de la santé des agents.

Hélas, ce nouveau mode de fonctionnement rencontre de réelles difficultés à se mettre en place, comme nous le constatons au fil des réunions.

FO, assurant actuellement le secrétariat du CHSCT DGAC, veut mettre en œuvre une politique de concertation basée sur une réunion mensuelle des organisations syndicales siégeant dans ce CHSCT, dans le but de proposer collégialement des actions en matière de santé au travail.

Cette proposition ne sera pertinente que si elle repose sur la collaboration de l'ensemble des représentants des personnels du CHSCT DGAC.

Nous solliciterons également votre participation, représentants FO dans les CHSCT de proximité.

Les suites données

Habilitation électrique

Les différents travaux devraient aboutir très prochainement sur la présentation d'une approche méthodologique en CCHSCT sur ces habilitations de travail impactant de nombreux agents à la DGAC.

FO demande que ces travaux prennent en compte les conclusions du GT IESSA actuellement en cours.

Périmètre des CHSCT

L'administration centrale souhaiterait lancer un GT sur le périmètre actuel des CHSCT afin de permettre la mise en place de CHSCT de sites...

Si l'idée est séduisante pour une harmonisation, la démarche de prévention à la DGAC elle reste particulièrement compliquée à mettre en œuvre.

FO rappelle les difficultés de fonctionnement de cette instance qui ont déjà abouti localement à des séparations.

Les réseaux œuvrant dans le cadre de l'HSCT à la DGAC

La prévention de la santé au travail à la DGAC repose sur l'existence de trois réseaux : un

social, un médical et un constitué par les agents de prévention.

Le déploiement régional de ces réseaux montre une répartition particulièrement hétérogène des moyens humains, certaines régions pouvant apparaître comme « sinistrées ».

Les recrutements (difficiles) de nouveaux médecins de prévention devraient permettre de pouvoir étoffer les prérogatives actuelles de nos infirmières.

L'administration ayant clairement affirmé son attachement à une médecine de prévention interne à la DGAC, les travaux à venir sur les périmètres permettront d'optimiser la situation actuelle, et de proposer de nouvelles solutions pour les régions malmenées.

FO est depuis toujours attachée au maintien de cette mission à la DGAC, l'externalisation ou le conventionnement ne permettront plus d'avoir une mission de tiers-temps de qualité.

Les questions diverses en séance

Suite aux échanges lors d'un précédent CHSCT sur les questions diverses, les organisations syndicales ont proposé une modification du règlement intérieur.

L'administration ne l'a pas accepté, le trouvant en opposition avec le contexte réglementaire...

mais s'est engagée néanmoins à favoriser le dialogue en séance.

FO rappelle qu'un fonctionnement organisé autour du secrétaire doit restreindre le recours aux questions diverses.

La possibilité d'étude en CHSCT d'un arbre des causes faisant suite à un accident du travail ou de service particulier devra faire l'objet au préalable d'une demande du CHSCT de proximité.

Rapport de synthèse des ISST

Ce rapport fait apparaître des pistes d'amélioration générale s'articulant autour de trois grand axes prioritaires :

1. L'amélioration et l'articulation des moyens de prévention entre les directions et services co-implantés.
2. Le renforcement et la consolidation des missions et du positionnement des agents de prévention.
3. La dualité entre les milieux professionnels à la DGAC

L'objectif principal étant de gagner en cohérence et en visibilité

Le programme annuel de prévention

Le programme annuel de prévention reprend les actions non effectuées des dernières années :

1. Harmonisation des documents uniques
2. Qualité de vie au travail
3. Formation des membres des CHSCT
4. Habilitations électriques
5. Facteurs de pénibilité au travail
6. Finalisation des PPRR (plan de prévention du risque routier).

L'établissement d'une cartographie de l'exposition des agents de la DGAC aux risques électromagnétiques a été demandée par l'ensemble des organisations syndicales.

Le bilan des accidents de travail et de service

Les accidents ont baissé en 2012 pour retrouver le niveau de ces dernières années.

Il est à noter qu'une part importante de ces accidents a pour origine les chutes de plein pied.

Même constat pour les accidents trajet-domicile.

Suivi du GT « QVAT »

Où en est le marché ?

- Analyse des candidatures du 18 mars au 18 avril
- Analyse des offres du 22 mai au 11 juin
- 1^{re} phase de négociation du 11 juin au 14 juin
- Analyse des dernières offres et renégociation éventuelle du 2 au 31 août
- Notification au 15 septembre 2013.

La phase de diagnostic est programmée en octobre 2013.

FO vous invite à lire le compte rendu sur le comité de suivi du « QVAT »

Le bilan sur le conventionnement FIPHP

Les problématiques sur le recrutement, notamment des ouvriers d'Etat, n'a pas permis d'honorer les prévisions en matière d'embauche et de formation d'apprentis.

Diverses actions de maintien d'agents en situation de handicap sur leur poste de travail ont été menées en 2011.

Une formation sera proposée pour les membres des comité de suivi par site dans leur organisation « bilan social », mais pas « souffrance au travail »

Prochainement, une demi-journée de sensibilisation des personnels au handicap sera également organisée sur les sites.

Le bilan des formations des membres des CHSCT

Les formations par CHSCT de proximité arrivent à leur fin.

FO constate que si un grand nombre d'agents ont à ce jour été formés, la participation est assez irrégulière en fonction des sites.

Les formations par site géographique et en outre-mer vont commencer en avril 2013.

FO demande à tous ses représentants siégeant en CHSCT d'assister à ces formations qui, au delà du contexte obligatoire, les rendra plus efficaces dans ces instances importantes de dialogue social.

CONTACTS :

- D. THOMAS (SNPACM/FO) : 05.57.92.81.16
- M. LENOIR (SNNA/FO) : 06.23.75.03.38
- G. MAGOUTIER (SNICAC/FO) : 01.58.09.40.89

